



# Recommandation sur le bien-être des poissons durant leur transport

CCA 2022-07

Mars 2022



Le Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA) remercie chaleureusement l'UE pour son soutien financier





## Sommaire

Sommaire .....	2
Introduction.....	3
Considérations particulières sur le transport de poissons vivants.....	3
Veiller au bien-être des poissons durant leur transport .....	4
<b>Planification et balisage en amont</b> .....	4
<b>Préparatifs avant le trajet</b> .....	4
<b>Chargement et déchargement</b> .....	5
<b>Trajet</b> .....	5
<b>Après le trajet</b> .....	5
<b>Contextes particuliers</b> .....	6
Recommandations.....	6



## Introduction

Le transport des poissons vivants fait partie intégrante de l'activité piscicole dans l'ensemble de l'Europe. Dans l'aquaculture européenne, la majorité des poissons sont déplacés d'un site à l'autre au moins une fois au cours de leur vie, et beaucoup le sont à plusieurs reprises, que ce soit entre deux sites ou au sein d'un même site. Préserver le bien-être des poissons durant leur transport est un élément essentiel de la performance économique des entreprises aquacoles, mais également une responsabilité juridique et éthique.

Dans le domaine de l'aquaculture, deux types de systèmes sont utilisés pour le transport de poissons vivants. Des cuves fermées sont placées sur des camions à carrosserie ouverte, sur des véhicules routiers de plus petite taille ou sur des bateaux, et sont utilisées dans de nombreux contextes. Les bateaux-viviers disposent d'une ou de plusieurs cuves volumineuses intégrées au navire, lesquelles peuvent être ouvertes ou fermées aux eaux environnantes. En fonction des espèces, d'autres méthodes de transport sont utilisées moins fréquemment, notamment les sacs plastiques hermétiques, le transport sans eau et le remorquage des cages.

Le transport de poissons vivants est régi par le règlement européen n° 1/2005 relatif à la protection des animaux pendant le transport. Dans le cadre de la stratégie « De la ferme à la table », la Commission européenne examine actuellement ce document en vue de présenter une nouvelle proposition législative.

Des directives sur la mise en œuvre du règlement n° 1/2005 ont été établies en Italie<sup>1</sup> et en Allemagne<sup>2</sup>. De plus, des lignes directrices reprenant les bonnes pratiques ont aussi été émises par la plateforme européenne sur le bien-être animal<sup>3</sup>, mais également aux niveaux sectoriel et national partout en Europe<sup>4</sup>. Tous ces textes sont axés sur les besoins des poissons selon la spécificité des régions, et notamment sur les espèces concernées, le marché et le contexte environnemental.

## Considérations particulières sur le transport de poissons vivants

Le transport de poissons diffère grandement du transport d'animaux terrestres, en particulier sur les points fondamentaux suivants :

- Les opérateurs doivent communiquer entre eux avant et pendant le transport afin de se coordonner sur la taille et le nombre de poissons, les mesures d'acclimatation et l'organisation en temps voulu des ressources pour le déchargement.
- Les poissons ne doivent pas être nourris avant ou pendant le transport.
- Le maintien des paramètres de qualité de l'eau est un besoin qui n'est en aucun cas comparable aux besoins en eau potable des animaux terrestres pendant le transport.
- Les inspections visuelles peuvent être nécessaires, mais l'ouverture des conteneurs pour inspecter les poissons peut constituer une source de stress inutile.

---

<sup>1</sup> [https://www.salute.gov.it/imgs/C\\_17\\_pubblicazioni\\_2848\\_allegato.pdf](https://www.salute.gov.it/imgs/C_17_pubblicazioni_2848_allegato.pdf)

<sup>2</sup> [https://www.lfl.bayern.de/mam/cms07/publikationen/daten/informationen/praktische-rechtliche-aspekte-transport-lebende-fische\\_lfl-information.pdf](https://www.lfl.bayern.de/mam/cms07/publikationen/daten/informationen/praktische-rechtliche-aspekte-transport-lebende-fische_lfl-information.pdf)

<sup>3</sup> <https://core.ac.uk/download/pdf/30804336.pdf>

<sup>4</sup> <https://www.fishhealth.ie/fhu/health-surveillance/aquaplan-fish-health-management-ireland/farmed-salmonid-handbook>



- Le suivi des impacts et du bon déroulement du transport est nécessaire pendant plusieurs jours après le déchargement.

Certains de ces points varient d'une espèce à l'autre.

Il est nécessaire de prendre en considération les besoins spécifiques des poissons lors de l'établissement de règles générales pour le transport des animaux ainsi que de règles spécifiques pour le transport des poissons. Les règles générales établies par le règlement n° 1/2005 contiennent des dispositions qui ne peuvent et ne doivent pas s'appliquer au transport des poissons, ce qui entraîne des problèmes de mise en œuvre et de distorsions de marché. Cette situation devra être corrigée à l'avenir.

### **Veiller au bien-être des poissons durant leur transport**

Les aspects suivants sont importants pour le bien-être des poissons durant leur transport.

#### **Planification et balisage en amont**

Les autorisations délivrées aux transporteurs doivent être conditionnées aux exigences suivantes :

1. Les véhicules, les installations et le matériel doivent être conçus, fabriqués, équipés et entretenus de manière à préserver le bien-être des animaux.
2. Les propriétaires, responsables, conducteurs et autres personnels concernés des entreprises de transport et exploitations aquacoles doivent être dotés des qualifications et des compétences nécessaires.

#### **Préparatifs avant le trajet**

1. Il est impératif de suspendre l'alimentation des poissons avant le chargement pendant la période nécessaire pour que l'intestin se vide.
2. Dans certains cas, il est conseillé d'utiliser un sédatif en suivant les recommandations d'un vétérinaire, de diminuer lentement la température de l'eau avant le chargement, d'utiliser une solution saline diluée plutôt que de l'eau douce, ou de préconditionner les poissons pour qu'ils puissent supporter les procédures de manipulation.
3. Il est impératif d'inspecter les poissons avant le chargement pour vérifier qu'ils sont aptes au transport, et de ne pas les charger s'ils présentent des signes de maladie, des blessures physiques ou un comportement inhabituel.
4. Les opérateurs doivent s'assurer que les équipements soient contrôlés et qu'il y a suffisamment de personnel, d'équipement et de plans d'urgence, y compris 50 % de plus d'oxygène que ce qui est prévu pour le voyage.
5. Un contact doit être établi entre les différents opérateurs qui fournissent, transportent et reçoivent les poissons afin de s'assurer que les poissons chargés soient en bonne condition et que le personnel et l'équipement adéquats soient prêts pour le déchargement le plus rapidement possible.
6. Les véhicules et équipements doivent être désinfectés entre chaque trajet.



## Chargement et déchargement

1. Pour la plupart des espèces de poissons, le chargement et le déchargement représentent les étapes les plus stressantes du transport. Les manipulations doivent être limitées au strict nécessaire et effectuées avec prudence, et les périodes hors de l'eau doivent être les plus courtes possibles.
2. L'utilisation de pompes est préférable à celle de filets pour déplacer les poissons.
3. Les équipements doivent être conçus et entretenus de manière à éviter d'endommager les poissons, et ne doivent pas comporter de bord tranchant ou de saillie.
4. Le regroupement doit se faire par étapes pour ne pas générer un niveau de stress important.
5. Les poissons doivent s'acclimater aux eaux réceptrices avant le déchargement.

## Trajet

1. Les poissons doivent avoir été installés dans leurs unités de transport et être calmes avant le début du voyage.
2. Le style de conduite doit être souple.
3. En temps normal, aucun aliment ne doit être donné en cours de route.
4. Le niveau d'oxygène et la température de l'eau doivent être vérifiés en permanence durant le trajet. Un supplément d'oxygène doit être disponible, le cas échéant.
5. Les contrôles visuels doivent être limités au minimum et déterminés en fonction des espèces, du stade de vie, de la méthode de transport et de la durée du trajet.

## Après le trajet

1. L'appétit, le comportement, les éventuelles maladies et la mortalité liés au transport doivent être surveillés durant une semaine après le déchargement.
2. Les documents doivent indiquer les éléments suivants :
  - a. l'heure de départ et d'arrivée ;
  - b. l'espèce, la taille et le nombre d'animaux transportés ;
  - c. le nombre d'animaux blessés et décédés durant le chargement, le voyage, le déchargement et après le déchargement, ainsi que les causes de blessures et de décès ;
  - d. l'itinéraire du trajet ;
  - e. l'heure et le lieu de tout rejet ou prise d'eau ;
  - f. la consommation d'oxygène supplémentaire ;
  - g. les principaux paramètres de la qualité de l'eau, en particulier sa température avant le chargement, après le chargement, à intervalles réguliers au cours du trajet, ainsi que la température des eaux réceptrices avant le déchargement ;
  - h. la preuve du nettoyage et de la désinfection des cuves.



### **Contextes particuliers**

1. En cas de trajet très court, de déplacement au sein d'un même site et de transport dans des sacs plastiques, il n'est pas nécessaire de surveiller systématiquement la qualité de l'eau en cours de route. En effet, l'expérience des opérateurs permet de planifier des mesures qui maintiennent la qualité de l'eau sans surveillance de routine.

En cas de trajet très court et de déplacement au sein d'un même site, il n'est pas nécessaire de soumettre aux autorités compétentes des documents de transport spécifiques.

### **Recommandations**

- La Commission et les États membres doivent prendre des mesures pour aider les aquaculteurs à mettre en œuvre les mesures importantes pour le bien-être des poissons détaillées dans le présent document.
- Dans le cadre du transport des poissons, la révision de la législation sur le bien-être animal doit tenir compte des objectifs du pacte vert et de la stratégie « De la ferme à la table », y compris l'amélioration du bien-être animal et l'émergence d'un système alimentaire solide et résilient.
- Une évaluation exhaustive de l'impact doit être entreprise pour toute nouvelle exigence relative au bien-être des poissons vivants.

Toute exigence en matière de documentation doit tenir compte des mesures de conformité existantes dans d'autres domaines, tels que la santé animale, et ne pas créer de doubles exigences en matière de documentation et d'établissement de rapports.



**Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA)**

Rue Montoyer 31, 1000 Bruxelles, Belgique

Tél. : +32 (0) 2 720 00 73

E-mail : [secretariat@aac-europe.org](mailto:secretariat@aac-europe.org)

Twitter : @aac\_europe

[www.aac-europe.org](http://www.aac-europe.org)